

# Écocentres des municipalités de Rouge la Vallée

Service gratuit offert aux citoyens seulement\*

Interdiction aux commerces, entrepreneurs, institutions et industries



## HORAIRE 2024

**MATÉRIAUX SECS TRIÉS SEULEMENT**



Écocentre local  
1, chemin Roger-Hébert  
819 275-2077

Les vendredis et samedis  
de 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h  
Du 3 mai au 26 octobre



Écocentre mobile  
Hôtel de ville  
2110, chemin Tour-du-Lac  
819 278-3384

Samedi 4 mai de 9 h à 16 h

Écocentre permanent  
777, rue Sainte-Anne

Les dimanches et lundis de 9 h à 15 h  
Du 7 juillet au 25 novembre  
Fermé le 2 septembre et 14 octobre



Écocentre local  
Garage municipal  
59, rue Principale Est  
819 275-3027



Écocentre mobile  
92, chemin Vieille Route 11  
819-278-3972

Samedi 11 et 18 mai  
de 9 h à 15 h  
Samedi 7 et 14 septembre  
de 9 h à 15 h



DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 31 OCTOBRE  
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide  
Tous les vendredis et samedis de 9 h à 15 h  
Secteur Sainte-Véronique au 967, rue Brisebois  
Tous les dimanches, de 9 h à 15 h

DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 30 AVRIL  
Secteur L'Annonciation au 1500, chemin du Rapide  
Tous les samedis de 9 h à 15 h  
Secteur Sainte-Véronique au 967, rue Brisebois  
Un dimanche sur deux, de 9 h à 15 h

### MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils électroménagers
- Appareils électriques et électroniques (ordinateurs, télévisions, etc.)
- Bois et branches
- Contenants de verre, plastique et métal
- Matelas et sommiers
- Matériaux de construction triés seulement
- Métal
- Meubles
- Papier et carton
- Polystyrène
- Résidus domestiques dangereux (dépôt de RDD)

### MATIÈRES REFUSÉES

- Batteries d'automobile
- BPC et cyanures
- Carcasses d'animaux
- Déchets domestiques
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Matériaux en grande quantité
- Munitions et produits explosifs
- Résidus dangereux d'usage commercial
- Résidus de jardin (gazon, feuilles mortes, brindilles)
- Terre

- \* Une preuve de résidence sera exigée - Seuls les citoyens (locataires ou propriétaires) seront acceptés dans leur municipalité.
- Quantité et/ou visite: Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître le nombre de visites autorisées (remorque 10' x 5' x 2' maximum).
- Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter au Complexe environnemental, au 688, chemin du Parc-Industriel à Rivière-Rouge, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, et en saison estivale, du 2<sup>e</sup> samedi de mai au 3<sup>e</sup> samedi de septembre, de 8 h à midi.
- Avant de vous présenter à un écocentre, il est obligatoire de faire le prétri de vos matières dans votre remorque ou dans votre véhicule.
- Ce prétri, à la source, améliore le temps de disposition à l'écocentre, et de plus, augmente la qualité des matières dans les conteneurs.

